



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

La préfète  
à  
Monsieur le maire  
Hôtel de ville

30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

**Service aménagement territorial Cévennes**

Affaire suivie par : Béatrice RALLET  
Tél. : 04 66 56 25 24  
beatrice.rallet@gard.gouv.fr

Alès, le - 6 JUIL. 2023

Objet : Modification simplifiée n° 1 du PLU  
Réf : SATC/ADE/BR n° 030-2023

Vous m'avez transmis pour examen, le 13 juin 2023, le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 après la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Le présent dossier a pour objectif de permettre et faciliter la construction de logements sociaux sur la commune en apportant les modifications suivantes :

- le déplacement de l'emplacement réservé n°11 dont l'objet est la création d'une voie de désenclavement au chemin des Bleuets ;
- la suppression, dans le centre historique du village (zone UA), de l'obligation de réaliser un dispositif de rétention et/ou d'infiltration des eaux pluviales ;
- la suppression, dans la zone UA, de l'obligation de réaliser une place de stationnement pour les programmes de logements sociaux situés dans des secteurs identifiés dans le document graphique ;
- la suppression, dans les zones UB et UD, d'une hauteur frontale maximale pour les logements sociaux.

Après lecture et examen des modifications envisagées, je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Ce courrier doit être joint au dossier avant la fin de la mise à disposition du public.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
le sous-préfet,

  
Jean RAMPON